EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 4 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur Philippe JARSAILLON (doyen d'âge)
Date de la convocation : 29 mai 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 41 Nombre de votants : 41

Excusés :0

Pouvoirs:0

Secrétaire élu pour la séance : M Guillaume DESCAVE

N°2020/N°068

OBJET : INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est procédé à l'installation des nouveaux membres du Conseil Communautaire. La composition du Conseil de Communautaire est la suivante :

Commune	Conseillers titulaires
ARCINGES	M GROSDENIS Henri
BELLEROCHE	M CHIGNIER Bernard
BELMONT DE LA LOIRE	M MATRAY Jean Luc
	Mme MONTANES Véronique
BOYER	Mme GASDON Christine
BRIENNON	M FAYOLLE Jean
	M MEUNIER Gérard
	Mme BOURNEZ Christine
CHANDON	M DURANTIN Michel
	Mme FEJARD Carole
CHARLIEU	M. BERTHELIER Bruno
	M HERTZOG Etienne
	Mme PONCET Sylvie
	M. LACROIX Jérémie
	Mme URBAIN Sandrine
	M VALENTIN Alain
CUINZIER	M LAPALLUS Marc
ECOCHE	M BUTAUD Jean-Charles
JARNOSSE	M. LOMBARD Jean Marc
LA BENISSON DIEU	M GODINOT Alain
LA GRESLE	Mme DUGELET Isabelle
LE CERGNE	Mme VAGINAY Hélène
MAIZILLY	Mme LEBEAU Colette

MARS	M VIODRON Jérôme
NANDAX	M LE PAGE Clément
POUILLY SOUS CHARLIEU	M JARSAILLON Philippe
	Mme JOLY Michelle
	M LAMARQUE Michel
	Mme TROUILLET Nelly
SAINT DENIS DE CABANNE	M. VALORGE René
	Mme CARRENO Mercedes
SAINT GERMAIN LA MONTAGNE	M CROZET Yves
SAINT HILAIRE SOUS CHARLIEU	Mme LEBLANC Florence
SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU	M CHENAUD Fabrice
	Mme CALLSEN Marie-Christine
	M DESCAVE Guillaume
SAINT PIERRE LA NOAILLE	M AUBRET Alain
SEVELINGES	M PALLUET Dominique
VILLERS	M. DUBUIS Pascal
VOUGY	M MOULIN Bernard
	Mme CHERVAZ Anne-Sophie

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200604-N2020-068A-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/06/2020
Affichage : 23/06/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 4 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur Philippe JARSAILLON (doyen d'âge)
Date de la convocation : 29 mai 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 41 Nombre de votants : 41

Excusés : 0

Pouvoirs : 0

Secrétaire élu pour la séance : M Guillaume DESCAVE

N°2020/N°069

OBJET : ELECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

M. Philippe Jarsaillon, Président de séance rappelle les règles de vote : "Le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucune majorité absolue ne s'est dégagée après deux tours, l'élection se fait à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu".

Monsieur René VALORGE est candidat,
Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Nombre de bulletins :

- Monsieur René VALORGE : 40 voix
- Monsieur Pascal DUBUIS : 1 voix

Monsieur René VALORGE a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est élu Président de Charlieu-Belmont Communauté et immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200604-N2020-069-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/06/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 4 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 29 mai 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 41 Nombre de votants : 41

Excusés : 0

Pouvoirs : 0

Secrétaire élu pour la séance : M Guillaume DESCAVE

N°2020/N°070

OBJET : DETERMINTATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

M. le Président, René VALORGE rappelle que lors de la première séance du conseil communautaire qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, il revient à l'organe délibérant de fixer, par délibération, le nombre de vice-présidents.
Toutefois en vertu de l'article L5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est établi sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur (9 pour Charlieu Belmont Communauté) de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.
L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze (12 pour Charlieu Belmont Communauté).
Dans ce dernier cas, l'augmentation du nombre de vice-présidents ne s'accompagne pas d'une augmentation concomitante de l'enveloppe budgétaire globale dédiée aux indemnités de fonction du président et des vice-présidents.

Oui cet exposé et à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de fixer à 8 le nombre des Vice-Présidents.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200604-N2020-070-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/06/2020

République Française –Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 4 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 29 mai 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 41 Nombre de votants : 41

Excusés : 0

Pouvoirs : 0

Secrétaire élu pour la séance : M Guillaume DESCAVE et M Alain VALENTIN

N°2020/N°071

OBJET : ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT : COHESION SOCIALE - SANTE

Candidature : Mme Isabelle DUGELET
Il est procédé à un vote à bulletin secret.
Nombre de bulletins : 41
- Mme Isabelle DUGELET : 38 voix.
- Mme Colette LEBEAU : 1 voix.
- Bulletins blancs ou nuls : 2

Mme Isabelle DUGELET a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, elle est élue 1ère Vice-présidente de la Communauté de communes et est immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT : RESSOURCES HUMAINES, TRANSVERSALITÉ ET COHÉRENCE BUDGÉTAIRE

Candidature : M Pascal DUBUIS
Il est procédé à un vote à bulletin secret.
Nombre de bulletins : 41
- M Pascal DUBUIS : 40 voix.
- Bulletins blancs ou nuls : 1

M Pascal DUBUIS a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est élu 2ème Vice-président de la Communauté de communes et est immédiatement installé dans ses fonctions ;

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT : MONDE ECONOMIQUE

Candidature : M Michel LAMARQUE
Il est procédé à un vote à bulletin secret.
Nombre de bulletins : 41
- M Michel LAMARQUE : 34 voix.
- Bulletins blancs et nuls :7.

M. Michel LAMARQUE a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est élu 3ème Vice-président de la Communauté de communes et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT : TOURISME DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION.

Candidature : M Bruno BERTHELIER
Il est procédé à un vote à bulletin secret.
Nombre de bulletins : 41
- M Bruno BERTHELIER : 33voix
- Mme Colette LEBEAU : 1 voix
- M Alain VALENTIN : 1 voix
- Bulletins blancs et nuls : 6

M. Bruno BERTHELIER a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est élu 4ème Vice-président de la Communauté de communes et est immédiatement installé dans ses fonctions ;

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT : GESTION ET RÉDUCTION DES DECHETS

Candidature : M Henri GROSDENIS
Il est procédé à un vote à bulletin secret.
Nombre de bulletins : 41
- M Henri GROSDENIS : 39 voix
- M Bernard MOULIN : 1 voix
- Bulletins blancs et nuls : 1

M. Henri GROSDENIS a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est élu 5ème Vice-président de la Communauté de communes et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT : POLITIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Candidature : Mme Hélène VAGINAY
Il est procédé à un vote à bulletin secret.
Nombre de bulletins : 41
- Mme Hélène VAGINAY : 33 voix,
- M Jean FAYOLLE : 1 voix
- M jérémie LACROIX : 1 voix
- Bulletins blancs ou nuls : 6

Mme Hélène VAGINAY a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est élu 6ème Vice-présidente de la Communauté de communes et est immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT : ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'HABITAT

Candidature : M Guillaume DESCAVE
Il est procédé à un vote à bulletin secret.
Nombre de bulletins : 41
- M Guillaume DESCAVE : 35 voix
- Bulletins blancs ou nuls : 6

M. Guillaume DESCAVE a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est élu 7ème Vice-président de la Communauté de communes et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT : URBANISME ET PATRIMOINE

Candidature : M Marc LAPALLUS
Il est procédé à un vote à bulletin secret.
Nombre de bulletins : 41
- M Marc LAPALLUS : 34 voix
- M Yves CROZET : 1 voix
- Bulletins blancs et nuls : 6

M. Marc LAPALLUS a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est élu 8ème Vice-président de la Communauté de communes et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200604-N2020-071-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/06/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 4 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 29 mai 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 41 Nombre de votants : 41

Excusés : 0

Pouvoirs : 0

Secrétaire élu pour la séance : M Guillaume DESCAVE

N°2020/N°072

OBJET : ELECTION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

M. Le Président, René VALORGE, rappelle que vu l'article L 5211-1O du Code Général des Collectivités Territoriales :
"Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres."

Oui cet exposé et avec 41 voix pour, le Conseil Communautaire,

- Dit que le bureau communautaire sera composé de **9** membres, à savoir :

  - Le Président : M René VALORGE
  - Les 8 Vice-présidents : Mme Isabelle DUGELET, M. Pascal DUBUIS, M. Michel LAMARQUE, M. Bruno BERTHELIER, M. Henri GROSDENIS, Mme Hélène VAGINAY, M Guillaume DESCAVE, M. Marc LAPALLUS.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200604-N2020-072-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/06/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 4 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 29 mai 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 41 Nombre de votants : 41

Excusés : 0

Pouvoirs : 0

Secrétaire élu pour la séance : M Guillaume DESCAVE

N°2020/N°073

OBJET : INDEMNITES DE FONCTIONS / PRESIDENT

Vu l'article L 5211-12 du code général des collectivités locales,
Vu la population de la Communauté de communes, comprise entre 20 000 et 49 999 habitants,

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du Président.
Taux maximal (en % de l'indemnité de référence du maire d'une commune dont la population serait égale à celle de l'ensemble des communes composant la Communauté, soit une population correspondant au seuil de 20 000 à 49 999 habitants) = 67,50 % de l'indice 1027 indice terminal fonction publique.
Indemnité mensuelle brute maximale : 2 625.35 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 40 pour et 1 abstention, le Conseil Communautaire,

- Décide d'attribuer au Président de la Communauté, une indemnité de fonctions au taux de 67.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (pour information actuellement l'indice est de 1027 soit un montant mensuel brut maximum de 2 625.35 €, correspondant à la tranche de population 20 000 à 49 999 habitants), avec effet à compter de son élection.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200604-N2020-073-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/06/2020

République Française –Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 4 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 29 mai 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 41 Nombre de votants : 41

Excusés : 0

Pouvoirs : 0

Secrétaire élu pour la séance : M Guillaume DESCAVE

N°2020/N°074

OBJET : INDEMNITES DE FONCTIONS / VICE-PRESIDENTS

Vu l'article L 5211-12 du code général des collectivités locales,
Vu la population de la Communauté de Communes, comprise entre 20 000 et 49 999 habitants,

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Vice-Présidents.
Pour les vice-Présidents le taux d'indemnité est calculé en pourcentage de l'indemnité de l'adjoint au maire d'une commune dont la population serait égale à celle de l'ensemble des communes composant l'EPCI. Le taux maximal est 24,73 % de l'indice 1027.
Rappel : il conviendra de ne pas dépasser l'enveloppe indemnitaire globale de 11 282 € y compris indemnité versée au Président.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide d'attribuer aux Vice-Présidents de la Communauté, une indemnité de fonctions au taux de 24,73 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (pour information actuellement l'indice est de 1027, soit un montant mensuel brut maximum de 961,85 €, correspondant à la tranche de population 20 000 à 49 999 habitants), avec effet à compter de leur élection.
- Valide le tableau récapitulatif suivant :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Fonction	Nom	Taux maximal autorisé	Taux voté sans majoration	Montant brut mensuel alloué sans majoration (montants indicatifs 2020)
Président	René VALORGE	67.50	67.50	2 625.35 €
1er Vice-président	Isabelle DUGELET	24.73	24.73	961.85 €
2émeVice-président	Pascal DUBUIS	24.73	24.73	961.85 €

3éme Vice-président	Michel LAMARQUE	24.73	24.73	961.85 €
4éme Vice-président	Bruno BERTHELIER	24.73	24.73	961.85 €
5éme Vice-président	Henri GROSDENIS	24.73	24.73	961.85 €
6éme Vice-président	Hélène VAGINAY	24.73	24.73	961.85 €
7éme Vice-président	Guillaume DESCAVE	24.73	24.73	961.85 €
8éme Vice-président	Marc LAPALLUS	24.73	24.73	961.85 €

- Dit que la dépense est prévue au budget principal en fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200604-N2020-074-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/06/2020